

**DEPARTEMENT**  
Meurthe et Moselle  
-----  
**ARRONDISSEMENT**  
Nancy  
-----  
**CANTON**  
Malzéville

Nombre  
de conseillers en exercice 10  
de présents 6  
de votants 8

**OBJET**  
*Dispositif Actes :  
Finances Locales  
Décisions Budgétaires  
N°2025-5*  
**Subventions aux  
Associations  
2025**

Convocation établie le  
18 mars 2025

Et transmise en Préfecture  
de Meurthe-et-Moselle  
31 mars 2025

Le montant des Subventions aux Associations se décompose comme suit :

- Association sportive du Grand Couronné : 313 € conformément à la règle en vigueur (1€/habitant),
- Association des amis de Saint-Martin de lorraine : 150 €
- Foyer Rural : 600 €,
- AIRPAS : 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** à l'unanimité l'attribution des sommes fixées pour les associations ASGC, Association des amis de Saint-Martin, Foyer Rural et AIRPAS

La secrétaire de séance,  
Paulette CLEMENT



Pour extrait conforme,  
A Dommartin-sous-Amance, le 27 mars 2025  
Le Maire, Dominique MATHEY

